

tion de la Part-Dieu par M^{me} de Servient. Si la situation n'eût pas changé, cette libéralité eût été plus que modeste. Pour opérer ce changement, il fallut plus d'un demi-siècle. Car ce fut seulement le 4 janvier 1771 que des lettres-patentes autorisèrent l'architecte Jean-Antoine Morand et sa Compagnie à construire un pont sur le Rhône (12).

En facilitant les communications avec la rive gauche, Morand allait décupler, d'un seul coup, la valeur de terrains, dont la plus grande partie consistait seulement en saulaies et en terres vaines et vagues. Et pourtant, chose singulière, la principale résistance que rencontra l'illustre architecte vint des recteurs de l'Hôtel-Dieu, qui possédaient le monopole de la traversée du fleuve en bateaux, en amont du pont de la Guillotière, en vertu d'une concession accordée par le Consulat, le 30 février 1740 (13).

Cet obstacle ne put arrêter Morand et ce fut heureux pour nos Hospices. Le pont, qui porte son nom était achevé dès l'année 1774, et la transformation du quartier des Brotteaux fut si prompte, que dès l'année 1781, l'Administration hospitalière, pour tirer parti de ses domaines, faisait diviser en masses d'emplacements, pour les vendre ou les louer, tous les terrains incultes de la Part-Dieu (14).

Depuis cette époque ces terrains, dont la valeur s'est accrue sans discontinuité, ont fourni à nos Hospices la plus grande partie de leurs ressources. Mais si ces ressources

(12) Péricaud. *Tablettes chronologiques*, année 1771.

(13) Péricaud. *Tablettes chronologiques*, année 1740. — Théod. Aynard. *Histoire du vieux pont Morand* (*Revue du Lyonnais*, 5^e série, 1886, t. II, p. 123.)

(14) Dagier. *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, II, 286.